

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EXTRÊME-NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE GOBO  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
FAR NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
MAYO-DANAY DIVISION  
\*\*\*\*\*  
GOBO COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL TENDERS BOARD  
\*\*\*\*\*

BP: 02 GOBO

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/ REN/DMD/ C-GOBO/CIPM-TR/2025 DU 25/07/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE DE 3,4 X 30 ml SUR LE FLEUVE MOULFOU ( PHASE 3) DANS LA COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

**FINANCEMENT : BIP/MINADER - EXERCICE 2025**

**IMPUTATION:**

#### **1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'une passerelle de 3,4 x 30 ml sur le fleuve Moulfou ( phase 3) dans la commune de Gobo, Département du Mayo-Danay -Région de l'Extrême-Nord.

#### **2- PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une connaissance avérée dans le domaine des bâtiments et du Génie Civil.

*En outre, ces sociétés, entreprises ou groupement d'entreprises ne doivent pas être adjudicataires de plus de trois marchés de l'exercice 2025 non réceptionnés dans le Département du Mayo-Danay.*

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après évaluation approfondie et objective de leur dossier.

#### **3- DELAIS D'EXECUTION**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délgué pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries, sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

#### **4- CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les coffrages ;

- Bétonnage ;
- La menuiserie métallique ;

#### 5- FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le BIP/MINADER exercice 2025. Le coût prévisionnel des travaux est de Vingt-trois Millions (23 000 000) de Francs CFA TTC.

#### 6- CAUTION DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devrait joindre à ses pièces administratives une caution de soumission timbrée, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, conformément à la lettre-circulaire n°0019/LC/MINMAP du 05 juin 2024, dont le montant s'élève à 460 000 FCFA (Quatre cent soixante mille francs CFA) et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

#### 7- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Gobo, de 07 heures à 15h heures.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

#### 6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Gobo, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Gobo ou au Trésor Public d'une somme non remboursable de quarante mille Francs (40 000) francs CFA.

Lors du retrait du dossier, le Soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'Appel d'offres. Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

#### 7- Mode de soumission

Les soumissionnaires intéressés par le présent Appel d'Offres pourront faire leur soumission hors ligne ou en ligne via la Plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

#### 8- Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents, qui vont transiter sur la plateforme et constitués l'offre du soumissionnaire sont les suivantes:

- 5 MO pour le dossier Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

#### 9- PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe fermée et scellée portant la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de offre seront numérotées dans l'ordre du Dossier d'Appel d'Offres et séparées par les intercalaires de même couleur.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour

émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### 10- REMISE DES OFFRES

L'offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de Gobo, au plus tard le 03 SEPT 2025 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention:

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/REN/DMD/ C-GOBO/CIPM-TR/2025 DU 25/07/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE DE 3,4 X 30 ml SUR LE FLEUVE MOULFOU (PHASE 3) DANS LA COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD »

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, au plus tard le **03 SEPT 2025** à 13 heures, heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication Claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.  
*Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

## 11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **03 SEPT 2025** à 14 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de Gobo, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question, à l'exception de la caution de soumission.

## 12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées conformément aux stipulations du Règlement Général du Dossier d'Appel d'Offre. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offre sera déclarée irrecevable. Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

## 13- Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- **1<sup>ère</sup> étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2<sup>e</sup> étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3<sup>e</sup> étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels<sup>2</sup>. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

[Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires]

### 13.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- De l'absence et/ou non conformité de la caution de soumission timbre, acquittée à la main accompagnée d'un récépissé de consignation délivrée par un organisme ou une institut'

financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, conformément à la lettre-circulaire n°0019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 à l'ouverture des plis ;

- de la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- du non-respect d'au moins 01 critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;
- de l'absence de prospectus de couleur dans l'original et toutes les copies accompagné de catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;[le cas échéant]
- du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les Spécifications Techniques du présent DAO;
- de l'absence du certificat d'origine ; [le cas échéant]
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de la lettre de soumission.
- Non-respect du format de fichiers des offres. [En cas de soumission en ligne]:

### 13.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux requis pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'Appel d'Offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à exécuter.]

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur:

1. la présentation de l'offre ;
2. les références du soumissionnaire ;
3. le délai de garantie ;
4. la capacité financière ;
5. le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
6. la qualification et l'expérience du personnel ;
7. les moyens logistiques ;
8. le chiffre d'affaires d'au moins quinze millions (15 000 000) FCFA au cours de 03 dernières années;
9. la preuve d'accès à une ligne de crédit ou une capacité financière d'au moins dix millions (10 000 000) FCFA ;
10. les garanties ou délais de péremption, le cas échéant.
  - a. la preuve d'acceptation des conditions du marché ;

Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui/non). Les critères d'évaluation sont de deux types: les critères éliminatoires et les critères essentiels<sup>3</sup>. Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offre.

#### 15- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Gobo ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

#### 17- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) -SMS ou appel- aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro \_\_\_\_\_ ou le Maître d'Ouvrage au numéro: 696 22 03 57 ou encore le 696 38 36 66.

#### 18- Assistance technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

06 AOUT 2025

Fait à Gobo, le \_\_\_\_\_

Le Maire de la Commune  
de Gobo,  
(Autorité Contractante)



Romboutangou Ngarma  
DESS en Gestion des Ressources Humaines

#### AMPLIATIONS :

- MINMAP/DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-DANAY (PCR)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP/REN/MRA (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI
- DD MAPMD/SPM
- AFFICHAGE/
- CHRONOARCHIVES